

Ramsar et la Convention du patrimoine mondial : au confluent du succès

Etude de cas

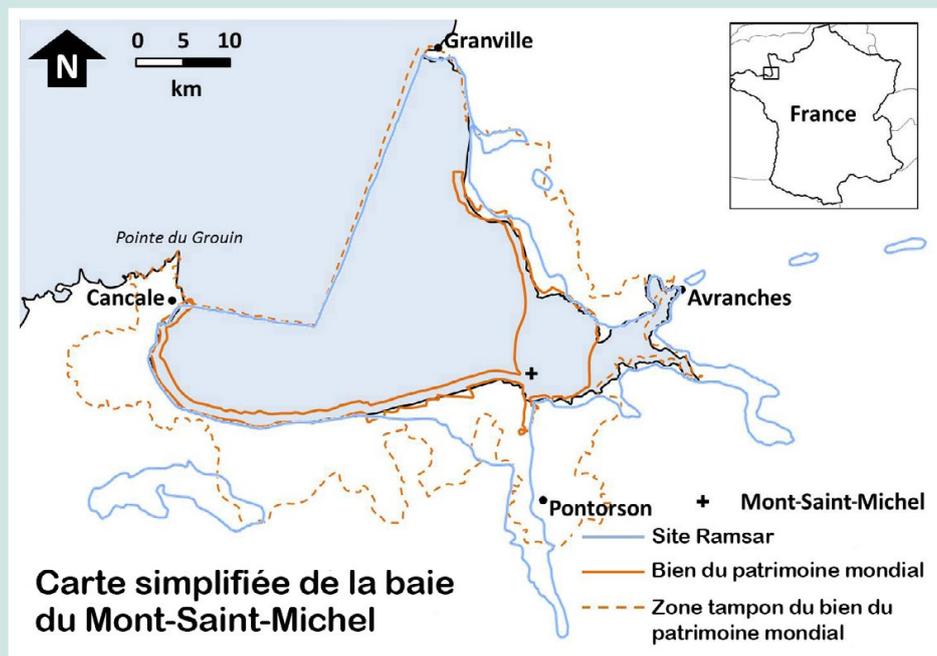


Groupe d'écoliers traversant à pied la baie du Mont-Saint-Michel, France (Photo: Hemis / Alamy Stock Photo)

Baie du Mont-Saint-Michel, France

Résumé

La baie du Mont-Saint-Michel a un coefficient de marée exceptionnel, de plus de 13 mètres, qui expose de vastes grèves aux habitats variés – marais salés, étendues de sable et de gravier, récifs à bivalves de *Sabellaria alveolata* et îlots rocheux – qui accueillent jusqu'à 100 000 échassiers hivernants ainsi que beaucoup d'autres espèces rares et protégées. Avec la « merveille de l'Occident » posée sur un îlot rocheux imposant, une abbaye bénédictine de style gothique, construite entre le 11^e et le 16^e siècle et dédiée à l'archange Saint Michel, avec son village qui s'enroule à l'abri des murailles, le site a également une grande importance culturelle.



Le Site Ramsar couvre 62 000 ha et s'étend, dans la baie du Mont-Saint-Michel, de Cancale à l'ouest jusqu'à la Pointe du Roc à Granville à l'est, et à l'intérieur, le long des vallées du Couesnon et de la Sélune. Il englobe aussi des zones non contiguës, au sud ouest et à l'est. Le bien du patrimoine mondial, dont la superficie est plus petite (6560 ha), est axé sur l'îlot rocheux et entouré par une zone tampon qui s'étend sur environ 57 510 ha, coïncidant étroitement avec les limites du Site Ramsar dans la baie mais couvrant une plus vaste zone terrestre.

Bien que l'inscription au patrimoine mondial ne soit fondée que sur les critères culturels, le maintien du caractère maritime et de la protection de l'environnement est un élément essentiel de la préservation permanente de la valeur universelle exceptionnelle du site. La désignation en tant que Site Ramsar, en association avec d'autres dispositions nationales et européennes, est considérée comme une des clés du maintien du caractère général de la baie, perpétuant l'interdépendance entre l'homme et le milieu naturel.

Description du site

La baie du Mont-Saint-Michel, située entre Bretagne et Normandie, sur le littoral nord de la France, possède le deuxième plus grand coefficient de marée d'Europe, atteignant 16 m lors des marées les plus hautes et, en moyenne, 10 à 11 m. La zone intermarées a une superficie de plus de 240 km² et se compose d'une mosaïque de vasières, de barres de sable, de lits de gravier, de récifs à *Sabellaria* et de marais salés. Les habitats environnants comprennent des systèmes dunaires, des falaises et un îlot rocheux parfaitement distinctif. L'abbaye du Mont-Saint-Michel, construite entre le 11^e et le 16^e siècle, est perchée sur un promontoire rocheux à l'extrémité sud est de la baie.

Le site est considéré comme un des meilleurs exemples de sédimentation quaternaire dans le monde et possède le plus vaste marais salé de France, accueillant plus de 100 000 échassiers hivernants ainsi que plusieurs autres espèces importantes pour la conservation. Le site a été inscrit sur la Liste des zones humides d'importance internationale, le 14 octobre 1994, et sur la Liste du patrimoine mondial en octobre 1979, à la 3^e session du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Bien du patrimoine mondial et Site Ramsar

L'inscription du Mont-Saint-Michel et sa baie sur la Liste du patrimoine mondial, en tant que « bien culturel » est justifiée par trois critères. Le site peut être considéré comme un chef d'œuvre de la création humaine, prouesse unique et artistique, issu de la symbiose exceptionnelle entre un site naturel et l'architecture humaine (critère i). Le Mont Saint Michel représente aussi l'association sans égale d'une abbaye avec son village fortifié qui occupe un espace étroit sur un îlot rocheux, créant une silhouette inoubliable. C'est aussi un exemple exceptionnel de la civilisation médiévale (critère iii) et l'un des lieux les plus importants de la chrétienté médiévale (critère vi).

La baie du Mont-Saint-Michel a été inscrite sur la Liste des zones humides d'importance internationale parce qu'elle répond à plusieurs critères. Le coefficient de marée et la diversité des habitats peuvent être considérés exceptionnels et font du site un exemple unique du type de zone humide côtière des régions de Normandie et de Bretagne (critère 1). Le milieu marin abrite une population sédentaire de grands dauphins (critère 4) tandis que les étendues de sable et de marais salés, qui sont les plus vastes de France (critère 3), accueillent régulièrement plus de 100 000 oiseaux d'eau hivernants, notamment un nombre important de bécasseaux variables, de courlis, d'huîtres-pies, de pluviers argentés, de bécasseaux maubèches, de canards à front blanc, de bernaches cravants et de barges (critère 5).

La description des caractéristiques écologiques du Site Ramsar fait spécifiquement référence aux valeurs sociales et culturelles uniques de la baie. La Fiche descriptive Ramsar du site met explicitement en lumière l'interdépendance entre le paysage naturel et le patrimoine architectural de l'abbaye, l'intérêt biologique de la baie, l'évolution de la sédimentation

géologique et les valeurs économiques associées aux modes actuels d'utilisation des sols, y compris la conchyliculture, le tourisme et l'agriculture.

Le rôle des valeurs culturelles, pratiques et traditions dans la conservation de la zone humide

Un projet de plan de gestion préparé par le Conservatoire du littoral, un organe administratif public établi par le Gouvernement français sous l'égide du Ministre de la transition écologique, souligne les interactions essentielles entre la mer, le littoral, les rivières et les activités humaines qui donnent à la baie son caractère unique. Toutefois, le plan reconnaît que des pressions croissantes, y compris du tourisme et du développement de parcs éoliens en mer, doivent être réconciliées avec la valeur universelle exceptionnelle de la baie. L'élaboration d'un plan de gestion nécessite une approche collaborative afin de développer et d'intégrer une vision partagée à l'échelle de l'État partie et des différents organismes et collectivités locales et régionales, de la société civile et d'autres acteurs économiques. La coopération entre ces différents secteurs conduira à une approche collaborative et participative permettant de résoudre les problèmes d'échange des connaissances, de gouvernance, de conservation et de développement.

Le plan de gestion de la baie du Mont-Saint-Michel reconnaît clairement la nécessité d'intégrer trois éléments vitaux :

- Protection du paysage et du potentiel écologique de la baie.
- Réconciliation de la diversité des activités anthropiques qui sous-tendent la nature dynamique de la baie.
- Préservation de l'intégrité de la baie tout entière.

L'interaction entre l'homme et le milieu naturel fait partie intégrante du caractère écologique de la baie et contribue à ses valeurs culturelles. Le taux élevé de production primaire soutient d'importantes activités de conchyliculture et de pêche en mer; des terres agricoles entourent les grèves de la baie et s'étendent sur les prés salés; la virtuosité de l'architecture et le magnifique paysage attirent un nombre croissant de touristes; et le littoral varié fournit des occasions d'activités de loisirs diverses : kayak, voile, randonnée et cyclisme, par exemple. Toutefois, toutes ces activités exercent des pressions croissantes et cumulatives sur la richesse biologique de la baie. En outre, l'impact des éoliennes sur la valeur esthétique de la baie suscite des préoccupations. Grâce à une approche collaborative et participative, y compris dans le cadre d'ateliers et d'expositions photographiques, différents représentants sectoriels, la société civile et le Gouvernement ont été sensibilisés à la nécessité de comprendre les interactions entre ces activités diverses et de trouver des approches plus durables pour préserver la valeur universelle exceptionnelle de la baie. approches in order to maintain the Outstanding Universal Value of the bay.



Un moine assis dans le cloître de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, France (Photo: Hemis / Alamy Stock Photo)

Perspectives

On pourrait dire que, sans mesures de gestion vigoureuses en place, la baie pourrait être victime de sa propre importance culturelle. Les touristes exercent des pressions de plus en plus grandes sur le site, non seulement en marquant de leur empreinte physique le dédale des ruelles mais aussi parce qu'ils doivent garer leurs véhicules et accéder à l'îlot. Sur un plan plus général, la nécessité de générer une énergie durable grâce aux éoliennes menace l'esthétique du paysage. Toutefois, ces problèmes sont officiellement reconnus par l'État partie et des mesures sont prises pour établir une zone d'exclusion des éoliennes, redessiner la route d'accès à l'îlot et gérer le parking de manière à réduire les impacts sur le site.

Toutes ces questions seront inscrites dans le plan de gestion qui reconnaît l'interdépendance entre les éléments naturels et humains de la baie. La première conférence de la baie a eu lieu en décembre 2016 pour faire progresser le processus du plan de gestion. Elle a réuni des représentants des secteurs environnemental et culturel, y compris des organisations de conservation de la nature et du patrimoine, des historiens, des chefs de service de l'État, des responsables locaux, des acteurs économiques, des congrégations religieuses et des parlementaires de Bretagne et de Normandie. La Préfète de la région Normandie, Nicole Klein, a déclaré qu'il fallait s'engager dans un processus de gestion participatif tenant compte des différents éléments humains et culturels du site :

« L'idée fondatrice de la Conférence de la baie est d'associer l'ensemble des parties prenantes dans les réflexions sur le devenir de la baie du Mont-Saint-Michel : l'État, les collectivités territoriales normandes et bretonnes mais également les acteurs socioprofessionnels et les représentants de la société civile. »

Dans ce forum, il sera possible d'échanger des opinions et des informations afin de développer une vision stratégique coordonnée pour la baie qui renforce la sensibilisation collective à la valeur universelle, pour l'humanité, du patrimoine culturel et naturel de ce site. Comme l'a souligné Erick Goupil, Président du Schéma de cohérence territoriale (Inter Scot) pour la Normandie et la Bretagne :

« Ce plan de gestion doit convaincre et non pas contraindre. »

Enseignements acquis

La baie du Mont-Saint-Michel juxtapose, de façon spectaculaire, un chef d'œuvre du génie créateur humain et les habitats de zones humides dynamiques et diverses soutenant une vie sauvage riche. Les enseignements clés suivants peuvent être tirés de cet exemple :

- La valeur universelle exceptionnelle et les caractéristiques écologiques du site dépendent des relations entre l'homme et les éléments naturels.
- Il est essentiel de maintenir l'équilibre judicieux entre ces éléments pour l'avenir du site et cela doit être un des éléments clés de tout plan d'aménagement du site.
- Le processus permanent du plan d'aménagement reconnaît cette nécessité mais aussi qu'un avenir durable n'est possible que si tous les aspects culturels, y compris le patrimoine, les aspects socioéconomiques et le développement, sont bien compris par toutes les parties prenantes.
- La réussite d'un plan de gestion exige que ces connaissances soient intégrées avec une compréhension de la sensibilité des différents éléments et processus écologiques dans le contexte d'une approche collaborative et coopérative.